

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 924

Artikel: Le prix de la Ville de Lausanne à Marcel Grandjean : juste récompense
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018360>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sauvetage de «haute-montagne»

(pi) L'Etat doit-il intervenir pour maintenir en exploitation des installations touristiques déficitaires dont l'effet sur le site est des plus discutables? Si l'on en croit la position vaudoise, le moins d'Etat ne s'applique pas à ce secteur économique.

Le canton de Vaud possède en effet un «3000 mètres», aux Diablerets, qu'il souhaite mettre en valeur et utiliser dans le but de promouvoir une image de «haute montagne» pour l'ensemble des stations vaudoises. Pour ce faire, on estime nécessaire de disposer d'une infrastructure désormais courante sur la moindre des montagnes à vaches: télésièges, télécabines, téléphériques et autre «bus des neiges» font déjà partie du paysage des Diablerets, sous la responsabilité de la Société des téléphériques du glacier des Diablerets (TPD). Mais voilà, «depuis la mise en service des équipements du TPD en 1964, la société n'a jamais réussi à dégager un flux de fonds suffisant pour amortir ses installations au rythme de leur vieillissement et pour assurer leur renouvellement» (Exposé des motifs du Conseil d'Etat au Grand Conseil). Les collectivités publi-

ques sont donc appelées à la rescousse: le canton de Vaud prévoit une subvention annuelle de 450 000 francs, alors que la commune d'Ormont-Dessus versera 50 000 francs et des banques 100 000 francs annuels, pendant cinq ans. Après quoi... on verra. Mais le Conseil d'Etat avertit d'ores et déjà qu'*«une nouvelle analyse de situation devra être effectuée au moment où les installations ne pourront plus être exploitées sans renouvellement intégral»*. En clair: on risque demain d'être obligé de prendre les décisions que l'on n'ose pas présenter aujourd'hui, à savoir la fermeture des installations déficitaires. En attendant, les 600 000 francs annuels d'aide ou de subventions permettraient d'éviter l'arrêt de l'exploitation ainsi qu'une perte de revenu régional estimé à 3,3 millions de francs par an, si l'on en croit une expertise financière du bureau d'ingénieurs-conseils Electrowatt.

D'une aide à l'autre

En demandant un crédit au Grand Conseil, le Conseil d'Etat propose la voie de la fuite en avant: les exploitations qu'il

souhaite soutenir ne sont pas parvenues, en 24 ans d'existence, au seuil de rentabilité et ne doivent leur survie qu'à la générosité de banques ou de collectivités publiques. Dans cette histoire, une aide appelle l'autre: après le soutien au chemin de fer Aigle - Sepey - Les Diablerets qui n'a pas eu les effets attendus, on portera à bout de bras une société de remontées mécaniques, les clients attirés par la seconde devant partiellement remplir le premier. Et pour tenter de rentabiliser ces fonds, la région des Diablerets voudrait, de petite station tranquille, se hisser au niveau de ses concurrentes valaisannes et bernoises (une extension importante du parc hôtelier est prévue), en n'ayant toujours qu'un seul 3000 mètres à offrir à ses hôtes.

Pas trace dans l'exposé des motifs du Conseil d'Etat d'une réflexion sur une autre utilisation possible de ces 600 000 francs annuels comme aide au développement de cette région: soutien à des projets touristiques «doux» mettant l'accent sur le caractère encore relativement préservé et peu «envahi» du site, développement d'une offre commune avec les régions voisines, etc.

Il est aussi des touristes qui préfèrent se promener dans des champs et sur des glaciers exempts de pylônes, de cabines rouges et de chenillettes à remorque. Les stations capables de répondre à cette demande deviennent une denrée rare qui pourrait bien prendre de la valeur. ■

LE PRIX DE LA VILLE DE LAUSANNE
A MARCEL GRANDJEAN

Juste récompense

(réd) Le prix de la Ville de Lausanne, décerné avec justesse jusqu'ici, a récompensé, dernier lauréat, Marcel Grandjean.

Son travail minutieux-amoureux du patrimoine vaudois a été loué par tous.

Pour le saluer à notre tour, cette photographie du temple de Vucherens qui figure dans son dernier ouvrage: *Les temples vaudois*.

La justesse des proportions et l'intégration au site sont visibles sur cette photographie.

Hélas! non visible, l'aménagement du territoire de cette commune, à la va comme ça pousse, parfait contraste avec la rigueur du bâtiment du temple. ■

